

Règlement du Plan récompenses À la carte 2009/2010

1. COMMENT ADHÉRER AU PLAN RÉCOMPENSES À LA CARTE

1.1 Le Plan récompenses À la carte (« **Plan À la carte** ») est le programme de récompenses des cartes MasterCard^{MD} émises par la Banque Nationale du Canada (« **Banque Nationale** »), lequel est régi par le présent règlement (« **Règlement** »).

1.2 Tous les détenteurs d'une Carte de crédit MasterCard émise par la Banque Nationale qui offre le Plan récompenses À la carte (« **Carte de crédit** ») et dont le compte est en règle, sont membres du Plan À la carte et peuvent échanger des points dans les limites prévues dans le Règlement. Par « compte en règle », on entend un compte relié à la Carte de crédit et ne contrevenant d'aucune façon à la Convention régissant l'utilisation de la Carte de crédit. À titre d'exemple et de façon non limitative, les frais annuels qui s'y rattachent doivent avoir été acquittés intégralement.

1.3 Le Plan À la carte s'ajoute aux autres privilèges réservés aux détenteurs d'une Carte de crédit.

1.4 Les articles pouvant être commandés sont décrits dans le catalogue, les bulletins saisonniers, le site Internet de la section Récompenses et toutes les autres communications valides désignées de temps à autre comme étant en vigueur (« **Communications** »). À l'occasion, les points peuvent également s'appliquer à des offres spéciales ; ces offres feront l'objet de règles spécifiques, le cas échéant. Consultez www.recompensesbnc.ca en tout temps pour profiter des offres en cours.

1.5 Le Règlement peut être consulté sur le site www.recompensesbnc.ca ou en communiquant avec Solution transactionnel MasterCard au 514-394-1427 ou au 1 888 MA CARTE.

2. COMMENT ACCUMULER VOS POINTS

2.1 Le Plan À la carte est conçu selon un système simple d'accumulation de points : un certain nombre de points vous est accordé pour chaque dollar (1 \$) d'achat porté au compte de votre Carte de crédit chaque mois. Ce nombre de points varie en fonction de la Carte de crédit que vous détenez. Consultez votre *Guide du détenteur* pour de plus amples informations.

2.2 Le calcul détaillé de vos points apparaît chaque mois sur le relevé de compte de votre Carte de crédit.

2.3 Si le calcul des points se solde par un nombre se composant de décimales, les points seront arrondis au nombre entier le plus près, c'est-à-dire que le solde s'arrondit à la valeur supérieure à partir de 0,50 point et s'arrondit à la valeur inférieure pour 0,49 point et moins.

2.4 Si vous relevez une erreur pouvant modifier le solde des points apparaissant sur votre relevé de compte mensuel, vous devez communiquer avec Solutions MasterCard **par écrit** dans les trente (30) jours suivant la date du relevé à l'adresse ci-dessous. Si vous faites défaut de nous aviser dans les délais, nous considérerons que le total des points accumulés est exact et définitif, et vous ne pourrez contester le nombre de points inscrit sur ledit relevé.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

Solutions MasterCard

700, rue de la Gauchetière Ouest

Bureau 18474

Montréal (Québec) H3B 3B5

ou le site Internet www.recompensesbnc.ca

2.5 Lorsque vous obtenez un crédit sur le compte de votre Carte de crédit après un retour de marchandise, l'obtention d'un rabais voyage ou pour toute autre raison, le nombre de points relié à la somme du crédit est débité du total de vos points.

2.6 Lorsque des achats sont effectués à l'aide d'une carte additionnelle, les points correspondants sont portés au compte du détenteur principal ou de l'entreprise ayant demandé l'émission de la Carte de crédit, le cas échéant. Les points demeurent la propriété du détenteur principal ou de l'entreprise en tout temps, même en cas de départ volontaire ou involontaire, divorce, séparation ou de tout autre litige pouvant survenir entre le détenteur principal, l'entreprise, le(s) signataire(s) autorisé(s) et tout détenteur de cartes additionnelles.

2.7 Les points ne peuvent être échangés contre de l'argent comptant ou utilisés pour le paiement total ou partiel de votre compte, sous réserve des règles particulières qui s'appliquent aux détenteurs de la Carte de crédit PREMIA prévues à la section 6.

2.8 Seuls les achats effectués avec une Carte de crédit offrant le Plan À la carte sont admissibles à l'accumulation de points.

2.9 Les frais d'intérêts, les avances de fonds, les frais annuels, les frais de service, les transferts de solde, les frais d'assurance et les chèques MasterCard ne génèrent pas de points, à moins d'indications contraires.

3. COMMENT VOUS PROCURER VOS RÉCOMPENSES

3.1 Pour vous procurer un article, un forfait, une carte-cadeau, un rabais voyage, un des Extras À la carte ou toute autre prime offerte (« **Récompense** ») dans les Communications, vous devez être le détenteur principal ou le signataire autorisé du compte d'entreprise, selon le cas. Votre compte doit être en règle et ne faire l'objet d'aucune restriction. Les Extras À la carte sont des produits provenant de la Banque Nationale ou de l'une des ses filiales (placements REER, frais annuels de forfaits bancaires, produits d'assurance, placements auprès de Courtage Direct Banque Nationale, remise sur prêt hypothécaire) (« **Extras À la carte** »). Sous réserve de l'achat de points prévu au paragraphe 3.4, vous devez avoir au moins le nombre de points correspondant à la Récompense désirée. Le nombre de points nécessaire pour vous procurer la Récompense est indiqué dans les Communications.

3.2 Pour effectuer une commande, vous avez le choix d'utiliser :

Le site Internet du Plan récompenses À la carte : Vous pouvez effectuer une commande sur le site www.recompensesbnc.ca, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Le Centre de récompenses À la carte : Il suffit de composer le **514 847-8280**, de Montréal et les environs, ou le numéro sans frais **1 800 341-8083**, ailleurs au Canada, et de suivre les instructions qui vous seront données.

Système vocal interactif : 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Pour parler à un agent : de 8 h à 21 h, du lundi au vendredi, et de 8 h à 17 h, le samedi (HNE).

Pour commander un des Extras À la carte : Pour tous les détails, veuillez consulter les sections 9 à 13 du présent règlement.

REMARQUE : Peu importe le mode de commande choisi, prenez bien soin de mentionner le numéro de votre Carte de crédit et le numéro de produit de la Récompense à commander.

3.3 Lorsque vous échangez vos points contre un rabais voyage ou tout autre forfait ou rabais offert par un fournisseur, aucune remise en argent ne sera effectuée ou aucun crédit ne sera appliqué si la valeur du rabais n'est pas utilisée intégralement.

3.4 Vous pouvez acheter des points, au coût unitaire de 2 ¢, pour combler la différence entre le prix de la Récompense convoitée et les points disponibles à votre compte. L'achat de points seuls n'est pas autorisé et devra être effectué au même moment où vous réclamerez la Récompense pour laquelle il vous manque les points. L'achat peut se faire en passant par le site Internet (www.recompensesbnc.ca.) ou en communiquant avec le Centre de récompenses À la carte au **514 847-8280** ou au **1 800 341-8083**. Vous devrez d'abord fournir le numéro de produit de la Récompense que vous souhaitez acquérir, puis fournir le nombre de points requis, ainsi que la quantité nécessaire pour combler le manque de points. La transaction reliée à l'achat de points pourra être réglée uniquement avec votre Carte de crédit ou avec toute autre carte de crédit MasterCard émise par la Banque Nationale. Le nombre de points achetés pour une Récompense ne peut excéder le nombre total de points requis pour l'achat de cette Récompense, duquel on soustrait un point. Par exemple, pour l'achat d'une Récompense valant 20 000 points, le nombre maximal de points pouvant être achetés au coût unitaire de 2¢ est 19 999. Si plus d'une Récompense fait l'objet d'une commande, l'achat de points ne peut être fait que pour une seule de ces Récompenses.

3.5 Lorsque vous retournez une Récompense acquise en partie avec des points achetés, le remboursement ne peut être effectué en argent. Tous les points utilisés pour acquérir la Récompense vous seront remis. Vous devrez acquitter le montant porté au compte pour les points achetés.

3.6 Les points accumulés avec la Carte de crédit peuvent être jumelés à vos points détenus avec toutes les autres cartes de crédit offrant le Plan À la carte **si vous êtes le détenteur principal des deux cartes ou que les deux cartes ont été émises à la même entreprise**. Vous devez communiquer avec Solution transactionnelle MasterCard au **514 394-1427** ou au **1 888 MA CARTE**. Les détenteurs de la carte PREMIA doivent communiquer avec le Service aux entreprises au **514 394-1410** ou au **1 800 363-3339**. Vous devrez spécifier à l'agent sur quelle Carte de crédit les points doivent être transférés. **Après un délai de 24 heures (un jour ouvrable)**, vous pourrez alors faire votre transaction sur le site Internet du Plan récompenses À la carte ou encore auprès du Centre de récompenses À la carte.

3.7 Toutes les Récompenses présentées dans les Communications sont offertes en quantité limitée. Si un article commandé n'est plus disponible, un article similaire de valeur égale ou supérieure vous sera expédié. S'il ne vous satisfait pas, vous devez contacter le Centre de récompenses À la carte dans les quarante-huit (48) heures suivant la réception afin de nous le retourner sans frais. Si nous ne pouvons pas vous offrir un article de qualité équivalente ou supérieure, nous communiquerons avec vous pour vous proposer d'annuler votre commande et d'en effectuer une nouvelle. Si l'article est temporairement non disponible, nous vous informerons de la date de livraison prévue.

3.8 Allouez de quatre (4) à six (6) semaines pour l'expédition des articles commandés et cinq (5) à dix (10) jours ouvrables pour l'expédition des cartes-cadeaux commandées. L'envoi est effectué à l'adresse confirmée lors de la commande, pendant les heures ouvrables normales par un service de livraison, et ne peut être dirigé vers une case postale ou à l'extérieur du Canada. La Banque Nationale n'est pas tenue responsable de tout retard dû à une situation indépendante de sa volonté. Tous les frais d'expédition et les taxes applicables des Récompenses commandées sont inclus dans le nombre de points requis pour la Récompense.

3.9 Si l'article que vous avez reçu est défectueux ou endommagé ou s'il manque des pièces, vous devez contacter le Centre de récompenses À la carte dans les quarante-huit (48) heures suivant la réception pour que l'article soit remplacé sans frais supplémentaires. Vous bénéficiez d'un délai maximal de trente (30) jours suivant la date de réception de l'article pour l'échanger sans frais. À cette fin, communiquez avec le Centre de récompenses À la carte pour obtenir un bon de retour. Ce bon de retour vous sera alors expédié et vous devrez ensuite nous retourner promptement l'article dans l'état, la boîte et l'emballage originaux, en prenant soin d'apposer le bon de retour bien en vue sur la boîte d'expédition. **Aucun retour ne sera accepté sans le bon de retour et si l'article n'est pas dans sa boîte et son**

emballage d'origine. Si aucun autre article identique ou équivalent n'est disponible, le nombre de points débité pour l'article retourné vous sera crédité à votre compte et apparaîtra sur votre prochain relevé. Le Plan récompenses À la carte assume tous les frais d'expédition des articles défectueux retournés.

3.10 Les manufacturiers et les fournisseurs peuvent changer les modèles des articles ou leur description en tout temps sans préavis.

3.11 Vous pouvez également retourner, **à vos frais**, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de réception, tout article qui ne vous satisfait pas, à moins d'indication contraire, tel que mentionné dans les Communications. Vous devez communiquer avec le Centre de récompenses À la carte pour connaître la procédure de retour. **Tout article devra être en condition de revente (article non utilisé retourné dans son emballage d'origine).** Si vous ne désirez pas remplacer l'article, le nombre de points débité à votre compte de Carte de crédit vous sera crédité.

3.12 Les conditions relatives à l'utilisation des cartes-cadeaux et à leur date d'expiration, le cas échéant, sont précisées sur les cartes ou dans les documents qui les accompagnent. Aucun échange ni remboursement ne sera accordé pour les cartes-cadeaux qui ne sont pas utilisées avant leur date d'expiration.

3.13 Toutes les commandes que vous effectuez sont sujettes à une vérification par la Banque Nationale.

3.14 Pour tous les Extras À la carte, une fois la transaction complétée par téléphone, l'annulation de l'échange de points n'est pas permise.

4. COMMENT VOYAGER AVEC L'AGENCE DE VOYAGES DÉDIÉE DU PLAN À LA CARTE

4.1 Voyages récompenses À la carte est l'agence de voyages dédiée du Plan récompenses À la carte. Voyages récompenses À la carte est géré par Transat Distribution Canada inc., titulaire d'un permis du Québec no 753141.

4.2 Votre agence de voyages dédiée vous donne accès à tous les services d'une agence de voyages (forfaits tout inclus, billets d'avion, hôtels, locations de véhicule, assurances, etc.).

4.3 Pour payer votre facture à votre agence de voyages dédiée, vous pouvez utiliser vos points, votre Carte de crédit ou encore une combinaison des deux.

4.4 Sous réserve de la section 7, pour obtenir votre rabais voyage, vous devez obligatoirement effectuer votre achat en passant par l'agence de voyages dédiée du Plan À la carte, et ce, en communiquant exclusivement par téléphone avec l'agence Voyages récompenses À la carte. Les rabais voyage sont disponibles par tranche de 100 \$ comme suit :

| NUMÉRO DE PRODUIT | RABAIS VOYAGE | POINTS REQUIS |
|--------------------------|----------------------|----------------------|
| 67001 | 100 \$ | 11 000 points |

4.5 Nous vous conseillons de réserver le plus tôt possible, en particulier pour les périodes de haute saison. Les périodes de haute et de basse saison varient selon la destination. Une facture vous est expédiée lorsque vous effectuez une réservation. Il est obligatoire de réviser toutes les informations contenues sur cette facture afin de vous assurer que les détails de la réservation sont exacts, ainsi que les renseignements sur les passagers (les noms exacts inscrits sur les passeports par exemple), puis retourner ladite facture immédiatement à Voyages récompenses À la carte en signalant les erreurs, s'il y a lieu.

4.6 Vos documents de voyage vous seront envoyés au moins sept (7) jours avant la date de votre départ. Prenez bien soin de vérifier l'exactitude des renseignements qui y apparaissent et avisez l'agence de voyages dédiée **immédiatement** en cas d'erreur. La Banque Nationale ou ses fournisseurs ne peuvent être tenus responsables pour les erreurs non détectées. Pour certaines réservations, l'agence dédiée se réserve le droit d'envoyer les documents de voyage par voie électronique seulement (courriel ou télécopie).

4.7 Si votre réservation est confirmée moins de sept (7) jours avant la date de votre départ, il se pourrait que vos documents de voyage soient disponibles seulement à l'aéroport, le jour de votre départ. Votre conseiller vous renseignera à cet effet.

4.8 Aucun document de voyage ne peut être livré à l'extérieur du Canada.

4.9 Pour obtenir toute l'information sur les destinations qui vous intéressent, sur les services offerts ou pour réserver votre voyage avec rabais voyage, contactez l'agence de voyages dédiée en composant le **1 800 561-3653**.

4.10 Des frais de 25 \$ par personne, plus taxes s'appliquent à toute réservation de billet d'avion faite par l'agence de voyages dédiée. Des frais de 20 \$ par personne, plus taxes s'appliquent pour toutes autres réservations (forfaits, hôtel, etc.). **Les frais de réservation s'appliquent à tous les détenteurs qui utilisent les services de l'agence de voyages dédiée.**

CETTE SECTION CONCERNE LES DÉTENTEURS DE LA CARTE DE CRÉDIT PREMIA SEULEMENT

5. COMMENT ADHÉRER AU PLAN RÉCOMPENSES À LA CARTE

5.1 Pour obtenir des informations sur le Plan À la carte ou pour y adhérer, téléphonez au **514 394-1410** ou au **1 800 363-3339** ou remplissez le formulaire sur le site **www.bnc.ca/premia**. Des frais relatifs à l'option Plan récompenses À la carte pour la carte principale et les cartes additionnelles, le cas échéant, seront portés à votre compte de Carte de crédit annuellement.

5.2 Si vous ne renouvelez pas l'option du Plan À la carte lorsque celle-ci prend fin et que vous détenez toujours des points sur votre compte PREMIA, vous aurez trente (30) jours, à compter de la date de fin de votre option Plan À la carte, pour les échanger contre un crédit applicable à votre compte PREMIA ou contre des Récompenses offertes par le Plan À la carte. Au-delà de ce délai, les points restants seront automatiquement annulés.

5.3 Votre Plan récompenses À la carte est en vigueur aussi longtemps que les frais relatifs à cette option sont acquittés.

6. CRÉDIT SUR LE SOLDE DE VOTRE COMPTE PREMIA

6.1. Nonobstant ce qui est prévu au paragraphe 2.7, les points peuvent être utilisés pour le paiement partiel ou total de votre compte. En accumulant des points, vous pouvez obtenir des crédits sur le solde de votre compte :

| NUMÉRO DE PRODUIT | CRÉDIT AU COMPTE | POINTS REQUIS |
|--------------------------|-------------------------|----------------------|
| 67304 | 100 \$ | 11 000 points |

6.2 Seul le signataire autorisé peut obtenir un crédit sur le solde du compte de la Carte de crédit. Le compte doit être en règle et ne faire l'objet d'aucune restriction et vous devez détenir le nombre de points correspondant.

6.3 Si vous échangez vos points contre un crédit applicable au solde de votre compte, le paiement sera effectué dans les soixante-douze (72) heures suivant votre demande et il apparaîtra sur votre relevé de compte.

6.4 Au moment de l'échange de points, la valeur des points échangés ne peut être supérieure au solde total portant alors sur le compte de la Carte de crédit, de sorte que cet échange ne peut résulter en un solde créditeur de ce compte.

CETTE SECTION CONCERNE LES DÉTENTEURS DE LA CARTE DE CRÉDIT PLATINE SEULEMENT

7. VOYAGEZ AVEC L'AGENCE DE VOYAGES DE VOTRE CHOIX ET RÉCLAMEZ DES RABAIS VOYAGE

REMARQUE : Afin d'être couvert en cas de litige, nous vous suggérons fortement d'avoir recours aux services d'une agence de voyages ou d'une compagnie aérienne détenant un permis valide au Canada.

7.1 Vous pouvez échanger vos points contre des rabais voyage lorsque vous effectuez un achat auprès d'une agence de voyages, une agence de voyages en ligne, une compagnie aérienne ou l'agence de voyages dédiée du Plan récompenses À la carte, Voyages récompenses À la carte.

7.2 Réservez votre voyage et réglez la facture en utilisant votre Carte de crédit Platine.

7.3 Sur le site Internet du Plan À la carte, www.recompensesbnc.ca, ouvrez une session et suivez les instructions tout en vous assurant de bien indiquer les numéros de produits correspondant aux tranches de rabais voyage désirées. Ou encore, communiquez avec le Centre de récompenses À la carte au **514 847-8280** ou sans frais au **1 800 341-8083** afin de recevoir votre rabais voyage. **Votre demande doit être effectuée dans les 60 jours suivant l'achat.** Déterminez le rabais voyage que vous voulez réclamer en consultant la grille suivante :

| NUMÉRO DE PRODUIT | RABAIS VOYAGE | POINTS REQUIS |
|--------------------------|---|----------------------|
| 67001 | 100 \$ | 11 000 points |
| 67002 | 500 \$ | 50 000 points |
| 67003 | Au-delà de 50 000 points échangés dans la même transaction récompense, chaque tranche additionnelle de 10 000 points vous donne droit à un rabais voyage supplémentaire de 100 \$ | |

7.4 Si vous échangez vos points contre un rabais voyage, le crédit sera effectué dans les soixante-douze (72) heures suivant votre demande et il apparaîtra sur votre relevé de compte.

CETTE SECTION CONCERNE LES DÉTENTEURS DE LA CARTE PLATINE ET DE LA CARTE OR OVATION SEULEMENT

8. VOYAGEZ AVEC L'AGENCE DE VOYAGES DÉDIÉE DU PLAN À LA CARTE

8.1 Cinq mille (5 000) points À la carte seront accordés en prime aux détenteurs d'une carte Platine ou d'une carte Or OVATION qui utilisent l'agence de voyages dédiée pour leur achat voyage. Les points bonis apparaîtront sur votre prochain relevé de compte. Cette promotion est applicable à l'achat d'un forfait d'une valeur minimale de 1 200 \$ taxes incluses, par personne, en occupation double, frais de réservation en sus.

8.2 Pour bénéficier de la promotion de points À la carte, l'achat voyage doit obligatoirement être fait par téléphone au **1 800 561-3653** et doit être porté sur une carte de crédit MasterCard émise par la Banque Nationale. Les frais de réservation de l'agence de voyages dédiée, tel que prévu au paragraphe 4.10, s'appliquent à tous les détenteurs qui utilisent les services de l'agence dédiée.

8.3 Toutefois, les achats voyages peuvent être assujettis à des frais de service supplémentaires exigés par les lignes aériennes ou autres fournisseurs de produits de voyage. Ces frais supplémentaires peuvent inclure, notamment, des frais pour une surcharge liée au prix du carburant et des frais demandés par les hôtels.

LES SECTIONS 9 À 13 CONCERNENT LES PRODUITS DE RÉCOMPENSES INTITULÉS « LES EXTRAS À LA CARTE »

9. PRODUIT DE PLACEMENT REER DE LA BANQUE NATIONALE

9.1 Les points peuvent être échangés contre l'achat d'un produit de placement offert par la Banque Nationale et admissible à une cotisation REER, d'une valeur de 100 \$.

9.2 Les placements admissibles aux cotisations REER sont disponibles par tranche de 100 \$ détaillée comme suit :

| NUMÉRO DE PRODUIT | RECOMPENSE | POINTS REQUIS |
|--------------------------|--|----------------------|
| 92002 | Valeur de 100 \$ consistant en un produit de placement admissible à une cotisation REER de la Banque Nationale | 11 000 points |

Seuls les types de placements suivants sont à la fois disponibles et admissibles pour une contribution REER :

- Compte REER Progressif
- CPG à taux fixe conventionnel
- CPG à taux fixe promotionnel
- CPG à rendement variable
- Fonds Banque National

9.3 Pour les fins de la présente section, les points nécessaires pour l'achat d'un placement admissible à une cotisation REER sont monnayables et ont une valeur monétaire échangeable. Afin d'effectuer une cotisation REER, les points nécessaires à cette cotisation seront monnayés et attribués pour le bénéfice de cette cotisation.

9.4 Les Fonds Banque Nationale (les « Fonds ») sont offerts par Placements Banque Nationale inc., filiale en propriété exclusive de la Banque Nationale. Un placement dans les Fonds peut donner lieu à des courtages, des commissions de suivi, des frais de gestion et autres frais. Veuillez lire le prospectus avant de faire un placement. Les titres des Fonds ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôts. Rien ne garantit que les Fonds de marché monétaire puissent maintenir une valeur liquidative fixe par titre ou que le plein montant de votre placement dans les Fonds vous sera retourné. Les Fonds ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir. Vous acceptez être seul responsable des conséquences financières de vos décisions de placement.

9.5 L'échange doit être fait par téléphone en communiquant avec TelNat au **1 888 835-6281, option placement**. Aucun échange de points n'est possible en succursale ou par Internet. Les heures d'ouvertures du service à la clientèle sont de 8 h à 20 h (HNE) du lundi au vendredi.

9.6 Seul le détenteur principal d'une carte Platine, Or OVATION, Escapade ou Allure possédant un compte REER de la Banque Nationale à son nom peut échanger ses points pour un produit de placement admissible à une cotisation à un REER. Au moment de l'échange de points, si le détenteur ne détient pas de compte REER, il devra procéder à l'ouverture d'un compte REER auprès d'une succursale de la Banque Nationale et communiquer par la suite avec TelNat pour procéder à l'échange de points.

9.7 L'échange de points prévu à la présente section ne s'applique pas aux détenteurs des cartes Platine MD Management, Promutuel Or, Assante Or, PREMIA, Platine Solutions Bancaires London Life, Platine Solutions Bancaires Great West, Platine Solutions Bancaires Groupe Investors, Platine Wellington West.

9.8 Si une restriction porte sur le compte au moment de l'échange de points, seul cet échange sera annulé et vous serez avisé de la situation par un agent du service à la clientèle. Cette annulation n'affectera pas l'achat du placement. Tous les points pouvant avoir été achetés pour obtenir le produit de placement seront remboursés suite à l'annulation. Ce remboursement sera effectué à votre compte MasterCard et sera traduit en points.

9.9 Avant de procéder à l'échange de points contre un produit de placement admissible à une cotisation REER, le détenteur est responsable de valider son admissibilité et analyser sa situation financière personnelle en relation avec toute cotisation REER.

9.10 Au moment de l'échange de points, le montant total du placement doit être disponible dans le compte bancaire du détenteur principal.

9.11 Les points peuvent s'appliquer en totalité ou en partie sur un achat d'un produit de placement admissible à une cotisation REER, jusqu'à concurrence du nombre total de points requis pour chaque produit de placement prévu à la présente section.

10. FRAIS ANNUELS DE FORFAITS BANCAIRES

10.1 Pour échanger ses points contre les frais fixes mensuels d'un forfait bancaire offert par la Banque Nationale pour une période de 12 mois, l'échange doit être fait par téléphone en communiquant avec TelNat au **1 888 835-6281, option service clientèle**. Aucun échange de points n'est possible en succursale ni par Internet. Les heures d'ouvertures du service à la clientèle sont de 6 h à minuit (HNE), 7 jours sur 7.

10.2 Seul le détenteur principal d'une carte Platine, Or OVATION, Escapade ou Allure titulaire d'un compte bancaire Banque Nationale à son nom peut échanger ses points pour acquitter les frais annuels d'un forfait bancaire. Les détenteurs titulaires d'un compte bancaire conjoint peuvent également échanger des points pour acquitter les frais annuels d'un compte bancaire. Au moment de l'échange de points, si le détenteur ne possède pas de compte bancaire, il devra procéder à l'ouverture d'un compte

bancaire dans une succursale de la Banque Nationale et communiquer par la suite avec TelNat pour procéder à l'échange de points.

10.3 L'échange de points prévu à la présente section ne s'applique pas aux détenteurs des cartes Platine MD Management, Promutuel Or, Assante Or, PREMIA, Platine Solutions Bancaires London Life, Platine Solutions Bancaires Great West, Platine Solutions Bancaires Groupe Investors, Platine Wellington West.

10.4. Si une restriction porte sur le compte au moment de l'échange de points, malgré le fait que la transaction ait été conclue, celle-ci sera annulée et le détenteur sera avisé de la situation par un agent du service à la clientèle MasterCard.

10.5 Les frais annuels des trois forfaits bancaires suivants sont éligibles dans le cadre du Plan À la carte :

| NUMÉRO DE PRODUIT | FORFAIT ANNUEL | POINTS REQUIS |
|--------------------------|-----------------------|----------------------|
| 92020 | Forfait Accès Direct | 7 500 points |
| 92021 | Forfait AccèsPlus | 14 500 points |
| 92022 | Forfait Le Virtuose | 29 000 points |

Chaque produit est composé des frais fixes mensuels qu'il en coûte normalement pour le forfait bancaire correspondant, le tout pour une année complète (12 mois).

10.6 Les frais annuels des forfaits bancaires offerts comme récompense dans le Plan À la carte ne sont pas inter-changeables. Ils ne peuvent être transférés d'un compte bancaire à un autre.

10.7 L'exemption des frais fixes mensuels d'un forfait bancaire obtenu avec des points sera applicable pour le mois courant de la demande d'échange de points de la date de production du relevé (quantième) et sera en vigueur pour une période de 12 mois.

10.8 Si vous fermez un compte bancaire dont les frais fixes mensuels liés au forfait ont été acquittés avec vos points avant que le terme d'un an ne soit échu, vous avez trente (30) jours suivant la date de fermeture du compte pour réclamer un remboursement. Vous devez communiquer avec Solution transactionnelle MasterCard au 1 888 622-2783 dans les trente (30) jours suivant la date de fermeture du compte bancaire. Si vous faites défaut de nous aviser dans les délais, vous ne pourrez réclamer un remboursement à une date subséquente. Le remboursement sera calculé sur une base prorata, en considérant le temps qu'il reste à écouler avant le terme du forfait bancaire pour lequel les frais d'une année complète ont été payés, et sera remis à votre compte MasterCard en points.

11. REMISES SUR ACHATS DE PRODUITS ASSURANCES GÉNÉRALES BANQUE NATIONALE

11.1 L'échange de points contre une remise d'une valeur de 100 \$ s'applique lors de la souscription ou du renouvellement d'une police d'assurance automobile ou habitation pour un terme de 2 ans acquise auprès de Assurances Générales Banque Nationale. Les points peuvent s'appliquer en totalité ou en partie sur l'achat ou le renouvellement de la police d'assurance, jusqu'à concurrence du montant total de celle-ci.

11.2 L'échange de points contre une remise doit être fait par téléphone au **(514) 871-1595** ou au **1 877 871-1595**, en mentionnant le code **P71**. Aucun échange de points n'est possible en succursale ni par Internet.

11.3 Les heures d'ouvertures du service à la clientèle sont de 8 h 30 à 20 h, du lundi au jeudi; de 8 h 30 à 18 h, le vendredi; et de 8 h 30 à 15 h, le samedi.

11.4 La récompense faisant l'objet de la présente section se détaille comme suit :

| NUMÉRO DE PRODUIT | REMISE | POINTS REQUIS |
|-------------------|---|---------------|
| 92030 | Remise de 100 \$ applicable à l'achat ou au renouvellement d'une police assurance habitation ou automobile offerte pour 2 ans souscrite auprès de Assurances Générales Banque Nationale | 11 000 points |

11.5 Seul le détenteur principal d'une carte Platine, Or OVATION, Escapade ou Allure peut échanger ses points pour une remise applicable à une police d'assurance automobile ou habitation pour son propre bénéfice.

11.6 L'échange de points prévu à la présente section ne s'applique pas aux détenteurs des cartes Platine MD Management, Promutuel Or, Assante Or, PREMIA, Platine Solutions Bancaires London Life, Platine Solutions Bancaires Great West, Platine Solutions Bancaires Groupe Investors, Platine Wellington West.

11.7 Cette offre s'applique aux résidents du Québec seulement. Le détenteur accepte que plusieurs conditions encadrent l'adhésion à une police d'assurance automobile ou habitation, lesquelles lui seront détaillées au moment de compléter le formulaire d'adhésion.

11.8 Le compte MasterCard doit être en règle et ne faire l'objet d'aucune restriction. S'il s'avère qu'une restriction porte sur le compte MasterCard, seul l'échange de points et la remise de 100 \$ seront annulés. Cette annulation n'affectera pas l'émission de la police d'assurance automobile ou habitation, sous réserve des conditions encadrant cette émission.

11.9 Si le détenteur désire annuler l'achat de la police d'assurance automobile ou habitation, les politiques d'annulation régissant celles-ci de Assurances Générales Banque Nationale s'appliqueront et des pénalités pourront être imposées. De plus, les points échangés pour obtenir cette Récompense ne seront pas remboursés.

11.10 Pour de plus amples informations sur l'assurance automobile ou habitation, visitez www.assurances.bnc.ca ou téléphonez au **(514) 871-1595** ou **1 877 871-1595**.

12. COTISATION À UN COMPTE REER, REER AVEC CONJOINT OU CELI AUPRÈS DE BANQUE NATIONALE COURTAGÉ DIRECT

12.1 Les points peuvent être échangés contre l'achat d'un produit de placement offert par **COURTAGÉ DIRECT BANQUE NATIONALE** (« CDBN ») et admissible à une cotisation dans un compte REER, REER AVEC CONJOINT ou CELI, d'une valeur de 100 \$.

12.2 Le produit est disponible par tranche de 100 \$, détaillé comme suit :

| NUMÉRO PRODUIT | DE | RECOMPENSE | POINTS REQUIS |
|----------------|----|---|---------------|
| 92010 | | Valeur de 100 \$ consistant en un produit de placement admissible à une cotisation dans un compte REER ou REER AVEC CONJOINT ou un compte CELI auprès de CDBN | 11 000 points |

Les cotisations seront faites dans l'encaisse du compte, et pourront par la suite être investies dans les types de placements suivants, lesquels sont à la fois disponibles et admissibles pour une contribution à un compte REER, REER AVEC CONJOINT ou CELI :

- fonds communs de placement
- titres boursiers
- options
- titres à revenu fixe
- produits BNC

12.3 Le détenteur peut échanger ses points, en totalité ou en partie, contre une ou plusieurs tranches de 100\$, jusqu'à concurrence du montant total du produit de placement choisi.

12.4 Pour les fins de la présente section, les points nécessaires pour l'achat d'un produit sont monnayables et ont une valeur monétaire échangeable. Afin d'effectuer une cotisation REER les points nécessaires à cette cotisation seront monnayés et attribués pour le bénéfice de cette cotisation.

12.5 Avant de procéder à l'échange de points contre un produit visé par la présente section, le détenteur assume la responsabilité de valider son admissibilité et analyser sa situation personnelle en relation avec toute cotisation dans un compte REER ou CELI.

12.6 CDBN est une filiale à part entière de la Banque Nationale. Elle ne donne aucun conseil et ne formule aucune recommandation en matière de placement. Le client est seul responsable des conséquences financières de ses décisions de placement. Membre FCPE.

12.7 L'échange doit être fait par téléphone en communiquant directement avec CDBN au **1 800 363-3511**, ou au **(514) 866-6755**, en français : options 2-3, en anglais : options 9-2-3. Aucun échange de points n'est possible en succursale ou par Internet. Les heures d'ouvertures du service à la clientèle sont de 8 h à 20 h (HNE) du lundi au vendredi.

12.8 Seul le détenteur principal d'une carte Platine, Or OVATION, Escapade ou Allure possédant un compte chez CDBN à son nom peut échanger ses points pour une cotisation dans un compte REER, REER AVEC CONJOINT ou CELI.

12.9 L'échange de points prévu à la présente section ne s'applique pas aux détenteurs des cartes Platine MD Management, Promutuel Or, Assante Or, PREMIA, Platine Solutions Bancaires London Life, Platine Solutions Bancaires Great West, Platine Solutions Bancaires Groupe Investors, Platine Wellington West.

12.10 Aucune annulation de commande n'est possible pour le produit prévu à la présente section.

13. REMISE SUR LE CAPITAL D'UN PRÊT HYPOTHÉCAIRE OU SUR LE CAPITAL DE LA MARGE TOUT-EN-UN

13.1 Les points peuvent être échangés contre une remise d'une valeur de 100\$ affectée directement sur le capital d'un prêt hypothécaire ou sur le capital de la marge Tout-en-Un détenus à la Banque Nationale.

13.2 Le produit est disponible par tranche de 100 \$, détaillé comme suit :

| NUMÉRO DE PRODUIT | RECOMPENSE | POINTS REQUIS |
|-------------------|---|---------------|
| 92050 | Valeur de 100\$ servant à rembourser directement la portion capital d'une marge Tout-en-Un. | 11 000 points |
| 92051 | Valeur de 100\$ servant à rembourser directement la portion capital d'un prêt hypothécaire. | 11 000 points |

13.3 Le détenteur peut échanger ses points, en totalité ou en partie, contre une ou plusieurs tranches de 100\$, jusqu'à concurrence du montant total désiré pour la remise.

13.4 La remise sur le capital d'un prêt hypothécaire ou sur le capital de la marge Tout-en-Un ne peut excéder le solde total, capital et intérêts compris, qui est en vigueur au moment de procéder à l'échange de points.

13.5 L'échange doit être fait par téléphone en communiquant avec TelNat, en français, au **1 888 835-6281**, option **placement**, et en anglais, au **1 888 483-5628**, option prêt/ financement. Aucun échange de points n'est possible en succursale ou par Internet. Les heures d'ouvertures du service à la clientèle sont de 8 h à 20 h (HNE) du lundi au vendredi.

13.6 Avant de procéder à l'échange de points contre un produit visé par la présente section, le détenteur assume la responsabilité de vérifier la possibilité et les limites pouvant porter sur le remboursement anticipé du capital du prêt, en vertu de la convention régissant son prêt hypothécaire.

13.7 Seul le détenteur principal d'une carte Platine, Or OVATION, Escapade ou Allure et titulaire, seul ou conjointement, d'un prêt hypothécaire ou d'une marge Tout-en-Un à la Banque Nationale, peut échanger ses points pour une remise.

13.8 L'échange de points prévu à la présente section ne s'applique pas aux détenteurs des cartes Platine MD Management, Promutuel Or, Assante Or, PREMIA, Platine Solutions Bancaires London Life, Platine Solutions Bancaires Great West, Platine Solutions Bancaires Groupe Investors, Platine Wellington West.

13.9 Aucune annulation de commande n'est possible pour le produit prévu à la présente section.

14. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

14.1 La Banque Nationale se réserve le droit de mettre fin au Plan récompenses À la carte en tout temps ou d'en modifier sans préavis les composantes, notamment le mode d'accumulation des points, le mode de rédemption et de paiement, les Récompenses et les Communications.

14.2 Si le Plan À la carte prend fin et que vous détenez toujours des points à la date de terminaison, vous aurez soixante (60) jours pour les échanger contre des Récompenses offertes par le Plan À la carte. Au-delà de ce délai, les points restants seront automatiquement annulés.

14.3 La Banque Nationale n'est pas tenue responsable du courrier égaré ou livré en retard, ni des inconvénients que ces circonstances pourraient vous causer.

14.4 Toutes les vérifications raisonnables et nécessaires afin d'assurer l'exactitude de l'information contenue dans les Communications ont été faites. La Banque Nationale ou ses fournisseurs ne sont pas responsables des erreurs ou omissions qui auraient pu s'y glisser par inadvertance.

14.5 La Banque Nationale ou ses fournisseurs ne sont responsables d'aucune réclamation, perte, dommage, frais ou déboursé dus à un accident ou à la mort, d'aucun retard de bagages ou de tout autre bien, d'aucun retard, inconfort, dérangement, bouleversement ou frustration physiques ou mentaux, d'aucune perte de jouissance, contrariété, résultant de tout événement survenu lors d'un voyage acheté ou projeté d'être acheté par l'agence de voyages dédiée ou lors d'une activité ou d'un séjour offert par le Plan À la carte.

14.6 En cas de perte ou de vol de votre Carte de crédit, les points accumulés seront automatiquement transférés à votre nouveau compte lorsqu'une nouvelle Carte de crédit avec le Plan À la carte vous aura été émise.

14.7 Si votre Carte de crédit est annulée par la Banque ou si vous fermez votre compte de Carte de crédit, un délai de trente (30) jours vous sera accordé afin que vous puissiez échanger vos points contre les Récompenses de votre choix, à la condition que votre compte soit en règle.

14.8 Tout cas de fraude ou d'abus dans le cadre du Plan À la carte peut entraîner l'annulation de la Carte de crédit et des points associés à cette celle-ci.

14.9 L'omission de la Banque Nationale d'appliquer l'une ou l'autre des dispositions du présent Règlement du Plan À la carte, ou d'exercer quelque mesure dont elle dispose, ne porte pas préjudice à son droit d'en exiger par la suite l'exécution, à moins qu'elle n'y ait expressément renoncé par écrit. Une telle renonciation n'aura d'effet que pour ce qui est spécifiquement décrit dans ladite renonciation.

14.10 Le présent Règlement est en vigueur d'octobre 2009 à décembre 2010.

14.11 COORDONNÉES DE LA BANQUE NATIONALE :

BANQUE NATIONALE DU CANADA

Service des solutions MasterCard

700, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 18474

Montréal (Québec) H3B 3B5

www.bnc.ca

514 394-1427 ou sans frais **1 888 MA CARTE** pour Solution transactionnelle MasterCard

514 394-1410 ou sans frais **1 800 363-3339** pour le Service aux entreprises